BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 355

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

480 193 465 RCS Toulouse.
BIOTEX.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 10, Rue Du Parc, Parc Industriel Euronord, 31150 Bruguières.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION entre LE SOMMEIL FRANÇAIS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, siège social : Zac de Naujac 12450 LA PRIMAUBE, N° 883 638 991, RCS RODEZ, et BIOTEX, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, siège social : 10 Rue du Parc, Parc Industriel Euronord, 31150 BRUGUIERES, N° 480 193 465 RCS TOULOUSE. Aux termes d'un acte signé par signature électronique en date du 31 mars 2023, la société LE SOMMEIL FRANCAIS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Zac de Naujac – 12450 La Primaube, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 883 638 991, et la société BIOTEX, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 10 Rue du Parc Industriel Euronord 31150 Bruguières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 480 193 465, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BIOTEX par la société LE SOMMEIL FRANCAIS. La société BIOTEX ferait apport à la société LE SOMMEIL FRANCAIS de la totalité de son actif, soit 2 220 202,06 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 880 788,63 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 339 413,43 euros. La société FINADORM, société par actions simplifiée au capital de 454 923,11 euros, dont le siège social est 13 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 227 018, détenant la totalité des actions composant le capital social de la société LE SOMMEIL FRANÇAIS, société absorbante, et de la société BIOTEX, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BIOTEX depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LE SOMMEIL FRANCAIS. La société BIOTEX serait dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion serait réalisée et deviendrait définitive d'un point de vue juridique et conventionnellement à l'issue et sous réserve de l'approbation de la fusion par

FINADORM, en qualité d'associée unique de la société LE SOMMEIL FRANCAIS. Les créanciers de la société absorbante (LE SOMMEIL FRANCAIS), ainsi que ceux de la société absorbée (BIOTEX) dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 3 avril 2023 au nom de BIOTEX au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse et au nom de LE SOMMEIL FRANCAIS au greffe du Tribunal de commerce de Rodez, le 3 avril 2023. Pour avis..

